

### Motions

qu'ils grandissent des éléments de première nécessité; qui permettra aux personnes âgées de ne pas vivre dans la misère, aux travailleurs de gagner convenablement leur vie; et qui donnera à tous le droit à un véritable foyer permanent plutôt qu'à un asile de nuit. Les handicapés et les chômeurs doivent obtenir l'aide voulue pour ne pas avoir à faire la queue dans les banques d'aliments.

En outre, cela ne représente pas nécessairement le genre d'égalité dont nous parlons, mais il est possible d'y parvenir sans atteindre l'égalité juridique comme telle. L'inégalité ne fait que s'accroître et les personnes au bas de l'échelle continuent à souffrir énormément.

Même si j'approuve ce rapport, je crois qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une véritable égalité juridique, pour mettre en place les programmes qui favoriseront cette égalité afin que nous puissions nous attaquer aux problèmes économiques beaucoup plus complexes qui empêchent certains Canadiens d'être vraiment des citoyens à part entière.

**M. Redway:** Monsieur le Président, j'ai écouté la députée très attentivement. Elle défend énergiquement l'égalité des femmes et le principe de l'égalité en général. Elle a abordé de nombreux sujets dont une question que le comité législatif sur les normes des prestations de pension étudie actuellement. Il s'agit des barèmes de rente unisexes.

Selon certains témoignages que le comité a entendus à ce sujet, si l'on instaurait ce programme, cela défavoriserait les hommes qui ont un régime de retraite à cotisations déterminées étant donné que les femmes recevraient des prestations auxquelles elles n'ont pas droit maintenant alors que les hommes toucheraient moins que ce qu'ils touchent selon les barèmes actuellement en vigueur. La députée pourrait peut-être m'éclairer à ce sujet.

La loi sur les normes des prestations de pension parle également des régimes de retraite à prestations déterminées. Selon les témoignages que nous avons entendus, ce genre de régimes défavorisent les femmes étant donné que hommes et femmes touchent les mêmes prestations et qu'à cotisations égales, les femmes ne seront pas aussi avantagées que les hommes.

La députée peut-elle nous dire ce qu'elle en pense, surtout en ce qui concerne les régimes de pension à prestations déterminées? Comment pouvons-nous éviter de défavoriser les femmes dans ce genre de circonstances?

**Mme McDonald:** Quant aux tableaux de pension unisexes, des organisations féminines font des recommandations dans ce sens depuis une vingtaine d'années.

Ce que le député veut dire, je crois, c'est que les femmes vivent plus longtemps que les hommes et c'est pourquoi on leur accorde une pension moins élevée. Le principe était que l'on pourrait assurer l'égalité en accordant aux femmes une pension moins élevée pendant plus longtemps.

Cependant, il n'y a pas d'autres motifs de discrimination. Il existe des différences dans les espérances de vie selon la race et le métier, mais aucune discrimination n'est faite en fonction de ces facteurs, ce que nous jugeons tout à fait déplacé.

Il semble ridicule de faire une distinction en fonction du sexe. Souvent, les gens ne comprennent pas que la différence entre l'espérance de vie des femmes et des hommes s'explique principalement par le fait que les femmes mènent une vie plus sérieuse. Elles ne boivent pas autant d'alcool, elles ne fument

pas autant, elles ne conduisent pas de voiture de course et ne tuent pas leurs amis lors d'expéditions de chasse.

Il existe des différences de comportement. Il faudrait faire une distinction en fonction du comportement et prévoir des pensions différentes pour les buveurs et les non-buveurs, les fumeurs et les non-fumeurs, les gens qui conduisent des voitures rapides et ceux qui conduisent des voitures lentes. Si l'on tient compte de ces différents comportements, il n'y aura sans doute pas autant de différence entre les hommes et les femmes.

Je dis simplement qu'il faut supprimer ces facteurs. Par exemple, on ne réduit pas la pension des personnes dont la religion leur interdit de boire ou de fumer sous prétexte qu'elles vivent plus longtemps. Pourquoi faire cette distinction en fonction du sexe?

**M. Redway:** La députée a examiné de façon approfondie la question des régimes de retraite à cotisations déterminées dans les barèmes de rentes unisexes.

Que pense-t-elle de l'argument selon lequel la pension à avantages définis désavantage les femmes? A-t-elle une idée de la façon dont on peut contourner ce problème sans supprimer les régimes de retraite à prestations déterminées? Pense-t-elle peut-être qu'il faut supprimer ce genre de pension pour ne maintenir que la retraite à cotisations déterminées?

**Mme McDonald:** Monsieur le Président, je n'ai reçu aucune instance quant à la nature de la discrimination. C'est pourquoi il serait inutile que j'essaie de répondre à des objections qui ne m'ont pas été formulées.

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour faire ressortir ce qu'a accompli le gouvernement et ce qu'il se propose de faire pour assurer l'égalité des chances aux Canadiens et appliquer une politique d'égalité et de justice sociale pour tous.

Je tiens également à souligner dès le départ que le gouvernement a fait valoir dans sa réponse que les gouvernements ne peuvent tout faire à eux seuls. Ils ne peuvent par eux-mêmes faire régner l'égalité. Ce sont les Canadiens et les groupes de Canadiens qui établissent nos priorités. Ce sont les Canadiens eux-mêmes qui définissent les mœurs de la société et ce qui est acceptable ou ne l'est pas.

● (1750)

Je ferai remarquer que quatre années se sont maintenant écoulées depuis avril 1982. Ces années ont passé assez vite. Elles ont passé également sans aucune préparation de la part du gouvernement précédent pour le jour où l'article 15 prendrait force de loi. Je le fais remarquer en particulier aux députés d'en face. Ce délai visait à donner aux gouvernements le temps de réviser et de modifier les lois déjà existantes, de réfléchir et de se préparer pour faire respecter les dispositions de l'article 15. Lorsque la Charte des droits est entrée en vigueur, nous souhaitons tous que le Canada devienne un chef de file en matière de respect des droits et libertés individuelles. L'initiative en a été laissée au gouvernement actuel et à son ministre de la Justice (M. Crosbie), à qui je tiens à rendre hommage pour avoir lancé l'idée qui a mené à la publication d'un document de travail intitulé *Les droits à l'égalité et la législation fédérale*, puis à la création d'un groupe de travail parlementaire sur les droits à l'égalité.